UNE FORMATION
Un emploi !

Vous ne trouvez pas
les compétences dont vous avez besoin ?

LA RÉGION FINANCE LA FORMATION DE VOS FUTURS SALARIÉS

des **PARCOURS** *un* **METIER**
la Région à vos côtés

parcours-metier.normandie.fr

RÉGION NORMANDIE
www.normandie.fr

OBJECTIF *du programme*

Élargir et diversifier la qualification de vos futurs collaborateurs et permettre ainsi l'accès à une certification et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre d'une formation préalable dispensée en alternance par un organisme de formation, votre structure pourra préparer le recrutement de vos futurs collaborateurs et faciliter ainsi leur intégration au sein de vos équipes.

L'INTÉRÊT POUR VOTRE *structure*

- **ANTICIPER UNE AUGMENTATION** de votre charge de travail et adapter la qualification de vos futurs collaborateurs en fonction de vos besoins
- **ANTICIPER VOS BESOINS** en personnel
- **RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ** de votre entreprise
- **S'APPUYER SUR UN RÉSEAU** de partenaires pour mettre en place des parcours de formation ajustés
- **FAVORISER LA DIVERSITÉ** de vos futurs salariés

L'ENGAGEMENT DE *la Région*

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région Normandie :

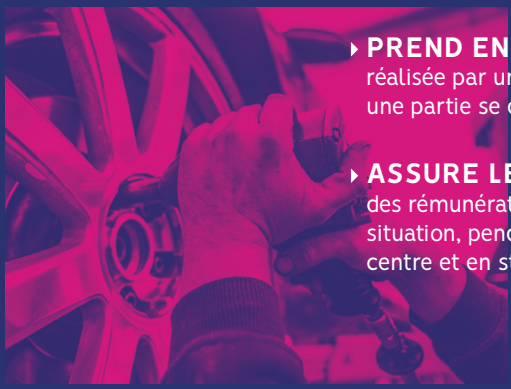

- **PREND EN CHARGE LA FORMATION** réalisée par un organisme de formation conventionné, une partie se déroulant dans votre entreprise
- **ASSURE LE FINANCEMENT** des rémunérations des demandeurs d'emploi selon leur situation, pendant la phase de formation préalable en centre et en stage

L'ENGAGEMENT DE *l'employeur*

PAR LE BIAIS D'UNE CONVENTION SIGNÉE AVEC LA RÉGION, VOTRE STRUCTURE S'ENGAGE :

- à recruter un ou plusieurs demandeurs d'emploi pour un contrat de travail d'une durée minimum de 6 mois (CDI / CDD ou contrats en alternance),
- à désigner un tuteur qui devra accueillir, informer et guider le stagiaire ; organiser son activité dans votre structure ; contribuer à l'acquisition de ses savoir-faire professionnels ; assurer la liaison avec la direction de votre entreprise.

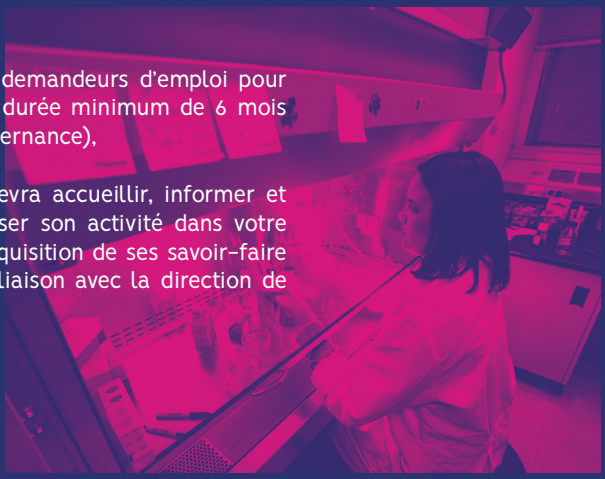

L'ENSEMBLE DES DEMANDEURS D'EMPLOIS EST CONCERNÉ,
À L'EXCEPTION DES JEUNES SORTIS DE FORMATION DEPUIS MOINS DE 9 MOIS

LES EMPLOYEURS *concernés*

Tous les employeurs du secteur privé comme public, installés en Normandie ou désireux de s'y installer à l'issue de la formation et n'ayant pas procédé à des licenciements économiques au cours des 12 derniers mois.

LES FORMATIONS *accessibles*

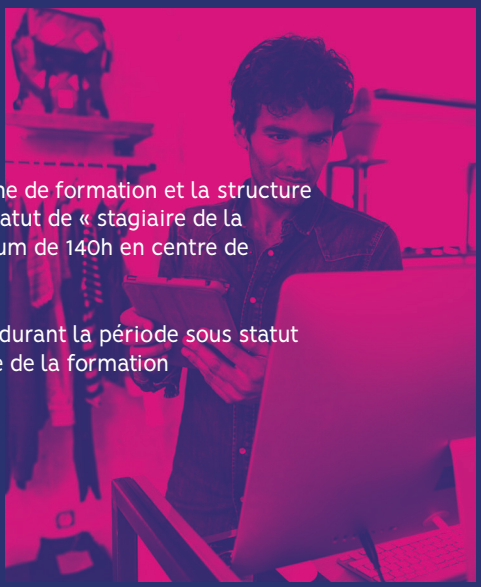

- Organisées en alternance entre un organisme de formation et la structure partenaire, la durée de la formation sous statut de « stagiaire de la formation professionnelle » est d'un minimum de 140h en centre de formation et ne peut excéder 12 mois.

- L'accès à la certification pourra être réalisé durant la période sous statut stagiaire ou durant le contrat signé à l'issue de la formation

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE POUR LA FORMATION DE VOS *futurs salariés*

- **La Région Normandie** agit en faveur de **l'emploi et de la formation professionnelle** en accompagnant les entreprises créatrices d'**emploi.**

- L'objectif est de **faciliter l'accès et le retour à l'emploi** de demandeurs d'emploi **au sein de structures normandes** tout en contribuant à leur développement.

- **La Région accompagne les structures qui s'engagent** sur le recrutement de futurs collaborateurs pour une durée minimum de 6 mois, à l'issue d'une formation qualifiante ou certifiante qu'elle finance.

DISPOSITIFS RÉGIONAUX
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

POUR EN SAVOIR PLUS sur les dispositifs de la Région Normandie en faveur de la formation professionnelle :

RENSEIGNEZ-VOUS SUR

- **parcours-metier.normandie.fr**

APPELEZ LE NUMÉRO GRATUIT

0 800 05 00 00 Service & appel gratuits

OU VOTRE CONSEILLER

- **Pôle emploi, Mission Locale ou Cap Emploi**

RÉGION
NORMANDIE

Conception & réalisation dbcom 02/2018 www.agence-dbcom.fr / Crédit photo : iStock Photo